

La DGCCRF débarque chez Free

La DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) a mené, la semaine dernière, une perquisition dans les locaux d'Iliad au siège parisien, nous apprend l'Espresso.fr qui s'appuie sur une information d'UniversFreebox.

Selon le site spécialisé à l'activité de Free, les enquêteurs ont saisi des documents ayant trait à l'itinérance mobile (roaming) de l'opérateur. Pour quelle raison? Plusieurs hypothèses viennent à l'esprit.

Plusieurs hypothèses

La DGCCRF a peut-être cherché à en savoir plus sur le contrat d'itinérance 2G et 3G qui lie Free Mobile à Orange. Reste à savoir pourquoi et/ou pour qui.

Elle pourrait aussi se poser des questions sur des présumées ventes à perte de forfaits à bas prix (comme l'offre à 2 euros 2 heures d'appels et SMS illimités).

Ou bien est-ce la qualité de service sur le volet 3G jugée défailante par UFC-Que Choisir qui attire son attention? L'association de défense de consommateurs avait porté plainte contre le groupe de Xavier Niel pour «pratiques commerciales trompeuses», rappelle *Les Echos*.

Concurrent mécontent ?

Cette action de la DGCCRF pourrait aussi être téléguidée par n'importe quel concurrent dans les télécoms sonné par le «tsunami Free Mobile» (selon l'expression de Stéphane Richard, P-DG d'Orange), qui [a dépassé la barre des 6 millions d'abonnés](#) au premier trimestre 2013 en moins de 15 mois d'exploitation.

Il n'en reste pas moins que le succès d'une stratégie ne peut justifier à elle seule des poursuites propres à une concurrence déloyale sans éléments probants permettant de les initier. D'où, peut-être, l'origine de l'initiative de la DGCCRF.

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – Connaissez-vous Free ?](#)